



**MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

Seul le texte prononcé fait foi

**Examen global approfondi à mi-parcours  
de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins  
avancés pour la décennie 2001-2010**

**Réunion de haut niveau**

**Déclaration de  
S.E. l'Ambassadeur Walter Fust  
Directeur Général  
Direction du Développement et de la Coopération Suisse**

---

**Mid-term comprehensive global review  
of the implementation of the Programme of Action  
for the Least Developed Countries for the Decade 2001-2010**

**High-Level Meeting**

**Statement by  
H.E. Ambassador Walter Fust  
Director General  
Swiss Agency for Development and Cooperation**

**New York, 18 September 2006**

Madame la Présidente,

j'aimerais tout d'abord exprimer la reconnaissance de la Suisse aux pays les moins avancés pour les grands efforts auxquels Us ont consenti pour préparer cette revue à mi-parcours de la mise en oeuvre du plan d'action de Bruxelles, tant au plan national qu'au plan régional, efforts qui ont culminé avec la conférence ministérielle de Cotonou.

Lorsqu'en 1976 le Parlement suisse a établi les bases légales de notre coopération au développement, il lui a donné pour objectif principal d'aider les pays les plus pauvres. Durant trente ans, cet objectif est donc resté au centre de notre action, et nous avons fait des efforts incessants pour en améliorer la qualité, l'impact et le volume. C'est ainsi, par exemple, que le montant affecté aux PMA a crû de 243 millions de dollars américains en 2001 à 388 millions en 2005.

Je ne veux pas ici me concentrer sur ce que la Suisse a fait pour contribuer à la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles, car vous trouverez ce bilan dans un bref document disponible dans la salle. Je souhaite par contre partager avec vous quelques réflexions sur certaines des conditions qui nous semblent essentielles pour permettre une accélération du développement des pays les moins avancés.

Un rôle crucial revient aux gouvernements des PMA; alors que la communauté internationale accorde sans cesse plus d'attention à la mise en oeuvre de l'agenda de Paris pour l'alignement et l'harmonisation de l'aide, ce sont les gouvernements qui ont la responsabilité primordiale d'intégrer les éléments essentiels du Plan d'action de Bruxelles et des Objectifs de développement du Millénaire dans leurs stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, puis de s'assurer que ces stratégies servent de référence centrale à l'ensemble de leurs partenaires de développement, tant internes qu'externes. Nous sommes pleinement conscients que beaucoup des gouvernements de PMA expriment depuis longtemps déjà leurs besoins considérables en matière de renforcement de leurs capacités, et nous reconnaissons que beaucoup reste à faire. C'est la raison pour laquelle nous cherchons à améliorer les performances de notre aide bilatérale dans ce domaine, et encourageons nos partenaires multilatéraux à accroître substantiellement leur engagement dans ce secteur -- tout particulièrement les agences onusiennes qui jouissent ici d'un véritable avantage comparatif.

De plus, il nous semble essentiel que les gouvernements des PMA parviennent à mettre en place des politiques fiscales équitables et transparentes, qui assurent une meilleure redistribution. A ce titre, l'assiette fiscale peut bien souvent être élargie et la progressivité de l'impôt peut être améliorée pour assurer que les citoyens et les entreprises qui bénéficient d'ores et déjà de la globalisation contribuent dans une juste mesure à la solidarité nationale. Par ailleurs, un effort prioritaire dans la bonne gestion de ces ressources – les plus précieuses dont un pays puisse disposer – devrait entraîner des effets positifs dans tous les autres secteurs de la gouvernance. Ce secteur primordial exige lui aussi un fort soutien en matière de renforcement des capacités nationales, et nous sommes disposés à nous y engager davantage.

Dans un domaine annexe, la Suisse constate avec une certaine préoccupation que le système de suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action de Bruxelles au sein des Nations Unies est très bureaucratique ; de plus, il implique une charge administrative sur les PMA eux-mêmes et sur les pays donateurs dont nous ne sommes pas certains qu'elle soit très constructive. De plus, la situation particulière des PMA a donné lieu à toute une série de recommandations spécifiques dans le cadre d'autres conférences, telles la Conférence de Monterrey ou le sommet de Johannesburg. Il serait peut-être utile de chercher à en garantir un suivi simplifié et cohérent en chargeant le secrétariat de réconcilier les différentes composantes de ce cadre normatif très complexe. Cela exigerait cependant que la coopération des entités administratives onusiennes compétentes, en particulier le Bureau du Haut représentant, le Bureau de FFD, la division du développement durable de DESA, la CNUCED et le PNUD, soit améliorée substantiellement. Quant au plan national, le mécanisme de suivi de la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, dans les pays où il existe, paraît suffisant pour assurer également le suivi du Plan d'action de Bruxelles et des Objectifs de développement du Millénaire.

il est aujourd'hui plus évident que jamais que des efforts accrus et mieux coordonnés de tous les partenaires de développement – pays en développement comme pays industrialisés, gouvernements et société civile, agences bilatérales et multilatérales, banques de développement, secteur public et secteur privé – sont nécessaires si nous voulons atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles dans les délais fixés.

Comme à Bruxelles déjà, la Suisse est convaincue que seul un large consensus des institutions financières internationales, des agences onusiennes et des agences bilatérales de coopération – ainsi qu'une meilleure division du travail entre eux - parviendra à fournir de manière efficiente aux PMA le soutien dont ils ont besoin. C'était afin de faciliter l'émergence d'un tel consensus que nous nous étions très clairement engagés en faveur de la création d'un poste de haut représentant des PMA à New York considérant que cette localisation devrait lui permettre de créer dans ce domaine des liens plus fonctionnels entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Wood. Nous reconnaissons certes les efforts entrepris récemment, mais nous sommes certains que beaucoup plus pourrait être entrepris et réalisé.

La Suisse pour son compte reste entièrement disposée à se joindre à un tel effort collectif, et elle réaffirme sans ambiguïté son engagement prioritaire en faveur des pays les moins avancés et de la mise en oeuvre du Plan d'action de Bruxelles.

Merci, Madame la Présidente.